



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question orale n° 508

Texte de la question

M. Serge Blisko rappelle à M. le secrétaire d'État chargé des transports que le nouveau quartier de la ZAC Alésia-Montsouris (14^e arrondissement de Paris) accueille, depuis bientôt 10 ans, près de 3 000 nouveaux habitants. Dans le plan d'aménagement de la ZAC, après enquête des commissaires-enquêteurs, il avait été approuvé le principe de réalisation d'un nouvel accès à la station de la « Cité universitaire » du RER B pour désenclaver ce nouveau quartier. De plus, l'ouverture de la ligne de tramway T3 (fin 2006), avec une interconnexion à la station Cité universitaire, renforce le besoin prioritaire d'un accès facile et direct à cette station depuis ce nouveau quartier. Les études nécessaires à la réalisation d'une passerelle pour accéder au RER ont été entreprises par la RATP. Un premier projet avait fait l'objet d'un avis défavorable du SDAP, du fait du statut classé du parc Montsouris. Une nouvelle étude avait finalement permis de recueillir un avis favorable. Dans un courrier adressé en juillet 2007 au président du « collectif Montsouris », association de défense des habitants du quartier Montsouris, le président de la RATP a précisé vouloir saisir la ville de Paris pour définir le financement et le cahier des charges pour finaliser l'étude de faisabilité de cette passerelle. En dépit de plusieurs relances, tant du maire du 14^e que de l'adjointe au maire de Paris chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, ce dossier prioritaire pour le sud de Paris reste sans réponse. Aussi, il lui saurait gré de lui préciser l'état d'avancement de ce dossier, en lui précisant l'implication de la RATP.

Texte de la réponse

NOUVEL ACCÈS À LA STATION CITÉ UNIVERSITAIRE DE LA LIGNE B DU RER

M. le président. La parole est à M. Serge Blisko, pour exposer sa question, n° 508, relative au nouvel accès à la station Cité universitaire de la ligne B du RER.

M. Serge Blisko. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire, le quartier " nouveau " - il a déjà dix ans ! - de la ZAC Alésia-Monsouris - un nom pas très heureux - dans le 14^e arrondissement de Paris accueille désormais 3 000 habitants.

Dans le plan d'aménagement de la ZAC, dès l'origine, et après enquête des commissaires enquêteurs, avait été approuvé le principe de la réalisation d'un nouvel accès à la station Cité Universitaire du RER B pour désenclaver le quartier. De plus, la ligne de tramway T3, ouverte fin 2006, qui connaît un grand succès, a une interconnexion avec cette station. Il est d'autant plus urgent d'assurer un accès facile et direct à cette station depuis le nouveau quartier.

La RATP et la société d'aménagement de la ZAC ont entrepris les études nécessaires à la réalisation d'une passerelle pour accéder au RER. Un premier projet avait fait l'objet d'un avis défavorable du service départemental d'architecture et du patrimoine, car il longeait le Parc Montsouris, qui est classé. Ce service avait finalement donné un avis favorable à une nouvelle étude.

Dans un courrier adressé en juillet 2007 au président d'une association de défense des habitants du quartier Montsouris, le président de la RATP, M. Mongin, a précisé vouloir saisir la Ville de Paris pour définir le financement et le cahier des charges afin de finaliser l'étude de faisabilité de cette passerelle.

En dépit de plusieurs relances, tant du maire du 14^e arrondissement que de l'adjointe au maire de Paris chargée

des déplacements, des transports et de l'espace public, ce dossier prioritaire pour le sud de Paris reste sans réponse.

Je vous saurais donc gré de me préciser son état d'avancement, et en particulier ce que sera l'implication de la RATP.

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, je suis en mesure de vous apporter des informations positives sur l'évolution de ce projet de passerelle qui permettra d'accéder aux transports en commun desservant la cité universitaire et de désenclaver la ZAC Alésia-Montsouris.

La RATP a en effet confirmé au secrétaire d'État chargé des transports que le cahier des charges de l'étude de faisabilité de ce projet de passerelle sera prochainement achevé. Le coût de l'opération pourra alors faire l'objet d'une estimation. Ces éléments doivent être transmis, dans les prochaines semaines, à la Ville de Paris.

Sur ces bases, une convention pourra être établie entre la Ville de Paris et la RATP. Le Syndicat des transports d'Île-de-France pourrait également y être associé. L'objet de cette convention sera de définir la mesure des prestations devant être réalisées par la RATP, et bien sûr, monsieur le député, les conditions de leur financement par la Ville de Paris et le Syndicat des transports d'Île-de-France.

M. le président. La parole est à M. Serge Blisko.

M. Serge Blisko. Merci, monsieur le secrétaire d'État, pour ces informations encourageantes. Nous restons bien sûr à la disposition des autorités gouvernementales pour cette étude et nous serons extrêmement attentifs à la réalisation, dans un délai raisonnable, de cette passerelle.

Données clés

Auteur : [M. Serge Blisko](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 508

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 596

Réponse publiée le : 28 janvier 2009, page 780

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 janvier 2009